

LE RÉPUBLICAIN

Le N. 5 Cent



DU RHONE

Le N. 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
Chronique locale..... 5 fr.
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 1 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.	Autres départements..... 5 fr. 10 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 15 fr.	

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 4 mars 1882

30 français.....	84	Crédit mobilier.....	610
50 amortissable... nouveau	84 52	Crédit Lyonnais.....	802
50 français.....	116 80	Union espagnole.....	610
50 italien 5 0/0.....	57 60	Foncière Lyonnaise.....	642
50 anglais 5 0/0.....	57	Autrichiens.....	300
50 russe 5 0/0.....	523	Lombards.....	523
50 turc 5 0/0.....	1877 328	Sarragosse.....	595
50 égyptiennes 6 0/0 1877	328	Nord-Espagne.....	595
50 banque d'Escompte.....	1580	Transatlantique.....	2530
50 crédit foncier.....	1580	Suez.....	100 58
50 banque ottomane.....	735	Consolidés à Londres	100 58
50 banque Autrichienne	555	Panama.....	555

TRIBUNAL DE COMMERCE

Rejet de la demande de faillite
DES
AGENTS DE CHANGE

A l'audience de ce jour, et sous la présidence de M. Jacquand, le tribunal de commerce, saisi d'une demande en déclaration de faillite dirigée par un reporteur contre un agent de change, a rendu le jugement suivant, que nous nous empressons de publier en ce qu'il a trait à cette demande de faillite :

Sur la demande de faillite,
Attendu que, dans la pensée du législateur, la faillite est une pénalité infligée au commerçant qui, par son incapacité, son imprudence ou sa faute, s'est placé dans l'impossibilité de faire face à ses engagements, que ce caractère de pénalité ressort avec évidence des dispositions qui frappent le failli de nombreuses incapacités et lui infligent une véritable flétrissure;

Attendu que la loi sur la faillite a pour but, d'une part, de forcer préventivement les commerçants à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier de leurs affaires, et, d'autre part, d'exercer contre les coupables, des rigueurs considérées comme la sanction de l'abus qu'ils font de leur crédit, et du préjudice qu'ils causent à leurs créanciers;

Que ces rigueurs se justifient par cette considération que tout négociant est libre de choisir ses acheteurs et ses débiteurs, de stipuler avec eux des conditions d'échéances et de paiements proportionnées à la foi qu'ils méritent, et de refuser de traiter avec ceux qui ne lui présentent pas toute garantie.

Mais qu'il n'en est point de même pour les agents de change dont le ministère est forcé et que leurs règlements et usages enchaînent dans les liens d'une étroite solidarité avec leurs confrères, d'où il suit : 1° qu'ils ne peuvent se refuser à exécuter les ordres sérieux qui leur sont confiés, qu'elle que soit leur importance et la nature des titres sur lesquels ils portent, 2° qu'il leur est impossible de choisir leurs contre-parties, 3° qu'enfin il leur est interdit de stipuler entre eux d'autres termes ou modes de paiement que ceux usités dans leur compagnie;

Attendu qu'ils agissent d'ailleurs sous le contrôle de leur chambre syndicale, laquelle, au nom et dans l'intérêt de tous, a la mission d'exercer sur les membres de la corporation une active surveillance, en même temps qu'elle est investie du droit de modérer leurs opérations;

Attendu qu'une telle différence entre eux et les commerçants ordinaires oblige naturellement à rechercher si un agent de change en fait de suspension de paiements a commis les fautes ou les imprudences graves qu'il était de son devoir d'éviter, ou s'il est victime de l'organisation générale de sa Compagnie et de la dépendance professionnelle dont il vient d'être investi;

Que cette distinction est d'autant plus nécessaire que les sévérités spécialement édictées par le législateur contre ces officiers publics supposent forcément de leur part un acte punissable et qu'un acte ne revêt ce caractère que lorsqu'il résulte de la volonté ou d'une coupable négligence;

Que s'il en était autrement on devrait admettre que la loi peut frapper et flétrir l'homme le plus innocent et le plus honorable, hypothèse contraire à tous les principes philosophiques sur lesquels repose notre législation, et plus propre à discréditer la loi qu'à assurer le respect qui lui est dû;

Attendu, il est vrai, que les termes absolus de l'art. 437 du code de commerce ne semblent se prêter à aucune exception, mais que les juges consulaires placés à l'avant garde de la justice commerciale, vivant au cœur même des affaires, doivent se pénétrer de l'esprit de la loi plus que de sa lettre, en faire une judicieuse application sans en fausser le principe fondamental, et préparer par leurs décisions basées à la fois sur le droit et sur l'équité, la jurisprudence des juridictions supérieures;

Attendu que déjà sur d'autres matières, et en présence de textes non moins formels, les tribunaux de commerce, sans substituer un droit prétorien au droit civil, lui ont donné une interprétation rationnelle et conforme à nos mœurs commerciales qui se sont graduellement modifiées et qui se modifieront encore sous l'influence des faits économiques;

Que souvent ces interprétations ont été consacrées par l'autorité des cours d'appel et que parmi de nombreux exemples, il suffit de citer les arrêts qui, malgré les termes de la loi du 3 septembre 1807, autorisent équitablement les banquiers à percevoir dans différents cas une commission modérée en sus des taux de l'intérêt légal, et même un intérêt supérieur quand l'escompte de la Banque de France dépasse 6 0/0;

Attendu que les trente agents de change de Lyon ont simultanément suspendu leurs paiements quels que fussent leur fortune et le mouvement de leurs affaires, sans qu'antérieurement leur chambre syndicale ait pris envers aucun des membres de la compagnie des mesures restrictives;

Que pour le plus grand nombre d'entre eux il est avéré que cette suspension est uniquement la conséquence brutale et forcée de la fermeture inopinée de leur caisse syndicale au milieu de la liquidation du 15 janvier, avant qu'elle eût achevé de régler leurs compensations en titres et en espèces;

Qu'il ressort de tous les renseignements fournis au tribunal, et jusqu'à preuve contraire, que X... notamment n'a commis ni faute ni imprudence dans l'exercice de ses fonctions; mais qu'il est véritablement victime d'un cas de force majeure indépendant de sa prévoyance ou de sa volonté et résultant de sa commission obligatoire aux règlements ainsi qu'aux usages de sa corporation;

Attendu qu'en de semblables conditions ce serait commettre une iniquité et méconnaître le vœu de la loi que de lui imprimer l'opprobre imité de la faillite;

Que d'ailleurs les droits des tiers sont pleinement sauvegardés par la nomination d'un liquidateur;

Qu'il y a donc lieu de repousser ce chef de la demande.

Attendu que l'offre faite par M. M... d'admettre D... au passif de la liquidation pour le montant de sa créance, donne à ce dernier la seule satisfaction qu'il soit en droit d'exiger quant à présent; qu'il est donc juste de laisser à la charge du requérant tous les frais occasionnés par l'instance, à l'exception toutefois de ceux d'assignation, mise au rôle et pouvoir qui seront supportés par la liquidation.

Par ces motifs :

Le tribunal, statuant contradictoirement et en premier ressort, donne acte à M. M... de sa déclaration qu'il est prêt à admettre

D... au passif de la liquidation X... pour le montant de sa créance.

Dit que moyennant la réalisation de cette offre la demande de D... est rejetée sur tous les chefs qu'elle comporte, notamment sur celui tendant à la faillite.

Condamne ce dernier au dépens en laissant néanmoins à la charge de la liquidation ceux avancés par le requérant jusqu'au présent jugement, lesquels seront tirés en privilégiés par le liquidateur.

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 mars.

Les ministres se sont réunis dans la matinée à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

Ils ont examiné le projet modifiant la loi de 1849 sur le séjour des étrangers en France.

Ce projet qui sera déposé dans la séance d'aujourd'hui, porte que tout étranger qui aura subi, soit en France, soit dans d'autres pays, une condamnation, pourra être expulsé par décision du ministre de l'intérieur dans les conditions expédivatives de la loi de 1849.

Quand l'étranger n'aura subi aucune condamnation, il ne pourra être expulsé; que si, par sa présence, il compromet la sécurité intérieure du pays, et, en ce cas, il sera expulsé, non par simple décision du ministre de l'intérieur, mais par décret rendu en conseil des ministres.

Il a été décidé que le cabinet demanderait à la Chambre d'attendre avant de statuer sur le rétablissement de la mairie centrale à Paris.

Le projet de M. Nicole tendant à installer un Palais de cristal sur les ruines du palais de Saint-Cloud, a été approuvé.

M. Jules Grévy a signé le mouvement judiciaire qui paraîtra demain à l'Officiel.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 4 mars.

Le retard apporté à la mise de l'ordre du jour du projet tendant à la suppression de l'adjonction des plus imposés, provient de ce que les membres de la commission municipale seraient d'avis de remplacer le projet du gouvernement par une mesure législative, qui assignerait une limite au pouvoir des conseils municipaux en matière de finances.

M. Alicot prépare un amendement tendant à établir un maximum de centimes additionnels, que les conseils municipaux ne pourront jamais dépasser.

La commission sénatoriale a adopté les six premiers articles du projet de loi sur les enfants abandonnés.

La commission de la réforme judiciaire a constitué son bureau aujourd'hui. M. Lepère a été nommé président; M. Hérisson, vice-président; et M. Saint-Romme, député de l'Isère, secrétaire.

La commission des victimes du Deux-Décembre a décidé de réduire à trois millions les indemnités demandées par les commissions départementales. Le chiffre demandé est de quatre millions.

La commission tiendra mercredi une nouvelle séance.

Le général Billot a accepté pour lundi la discussion de la question de M. Viette sur les zones militaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du samedi 4 mars

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

L'élection de M. Lenient, dans l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), est validée sans discussion.

La loi sur les sociétés

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, relative à certaines modifications à apporter à la loi des 24 29 juillet 1867 sur les sociétés.

Après quelques observations présentées par M. Léon Say, ministre des finances, la prise en considération est votée.

Projets divers

La Chambre adopte en deuxième délibération le projet de loi ayant pour but le prolongement entre Florac et Millau de la route Nationale, n. 107 bis, de Florac à Alais.

Elle adopte des projets ayant pour but la déclaration d'utilité publique de la section du chemin de fer de Château-Thierry à Laon, Armentières et Bazoches, et du chemin de fer du Blanc à Argent, avec raccordement à Romorantin sur la ligne de Villefranche à Romorantin et à Salbris, sur la ligne de Paris à Limoges.

Les chemins de fer algériens

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet :

- 1° La déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de la Sénia à Ain-Témouchent;
- 2° L'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Ouest algérien.

Le projet est adopté.

Les ponts et chaussées

La Chambre prend ensuite en considération la proposition de loi de M. Latrade et plusieurs de ses collègues, relative au corps des ponts et chaussées.

LA NOMINATION DES MAIRES

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à attribuer aux conseils municipaux dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, l'élection des maires et adjoints.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, demande l'urgence.

M. Journault, insiste sur la nécessité de voter la loi avant la session que doivent tenir les conseils municipaux au mois de mai.

M. Ribot, rapporteur, fait observer que la question a une importance capitale et que la commission a besoin de temps pour l'étudier avec maturité.

M. Anatole de la Forge, demande que Paris soit soumis au droit commun.

M. de Freycinet, président du conseil, répond que le gouvernement n'a aucuns sentiments de défiance à l'égard de Paris, mais que Paris ayant été soumis à un régime spécial, le gouvernement demande que la Chambre attende que celui-ci ait déposé un projet sur l'organisation municipale, projet qui est en préparation.

La Chambre décide qu'elle passera immédiatement à la discussion des articles.

L'article premier abrogeant le dernier paragraphe de l'article 2 de la loi du 12 août 1876 est adopté.

Amendement Jules Roche

M. Jules Roche présente un projet additionnel tendant à rendre le projet applicable à la ville de Paris.

Il rappelle que divers projets de loi ont été proposés dans ce sens à certaines époques et que dans plusieurs pays monarchiques les capitales sont soumises au droit commun.

Il dit qu'en 1870, il y a eu un maire à Paris qui faisait bon ménage avec le préfet de la Seine et le préfet de police, tous ayant des attributions différentes.

L'orateur déclare que la nomination du maire de la capitale, donnée au conseil municipal, sera une marque de confiance à laquelle Paris sera sensible.

M. Ribot, rapporteur, répond que Paris a été soumis à un régime spécial depuis 1789. Quant à la création d'une mairie centrale à Paris, c'est là une question spéciale qui n'entrait pas dans le cadre des travaux de la commission. La question de confiance à l'égard de Paris n'est pas en jeu.

Le projet de M. Jules Roche tendrait à faire de Paris

un Etat à part. La commission se réserve d'examiner le projet lorsqu'elle étudiera l'ensemble de l'organisation municipale.

M. Jules Roche répond qu'il s'agit, non pas de modifier les attributions municipales, mais d'appliquer à Paris la loi actuelle et de reconstituer la mairie telle qu'elle a existé en 1870.

Rejet de l'amendement

L'amendement Jules Roche est mis aux voix et repoussé par 283 voix sur 463 votants.

Amendement Labuze

M. Labuze présente un amendement sur l'article 2, relatif au renouvellement des conseils municipaux et tendant à ce que ces conseils soient seulement complétés et non intégralement renouvelés.

M. de Marcère dit que la commission s'est prononcée pour le renouvellement intégral des conseils municipaux, parce qu'elle a considéré que l'opinion des communes devait être consultée sur une question aussi grave que celle de la nomination du maire.

Le suffrage universel doit se prononcer sur une question aussi importante.

M. Goblet dit que le gouvernement estime qu'il vaudrait mieux ne pas faire d'élections générales et se borner à compléter les conseils municipaux qui auront un maire à élire.

Les préfets consultés ont été d'avis que des élections ne présenteraient aucun avantage et ne seraient pas sans inconvénients.

M. de Douville-Maillefeu appuie la proposition tendant au renouvellement intégral des conseils.

Adoption de l'amendement

L'amendement Labuze est pris en considération par 300 voix contre 179.

M. de Marcère déclare que la commission accepte l'amendement qui est adopté et devient l'article 2. L'article 3 est ensuite adopté.

Les grèves dans le Gard

Dans la séance de jeudi prochain, aura lieu l'interpellation de MM. Lanessan et Tony Révillon sur l'envoi de troupes à Bessèges.

La séance est levée à 5 heures.

Lundi, séance publique.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 4 mars.

Le *Paris*, examinant la question des grèves, dit qu'il croit que les associations sont appelées à résoudre bien des difficultés. Avec la liberté d'association, les ouvriers s'organiseront et les politiciens fomenteurs de grèves seront impuissants.

Le *National* répond aux critiques des journaux gambettistes en disant que si le gachis existe, la faute en incombe surtout au ministère du 14 novembre.

La *France* voit la solution des difficultés présentes dans la décentralisation gouvernementale et administrative. Certaines attributions parlementaires, dit-elle, reviennent aux assemblées départementales.

Le *Télégraphe* est d'avis que le projet de réorganisation de l'armée doit être accepté comme un pis-aller; l'intérêt de l'armée l'exige.

La *Gazette de France* constate que la démocratie, avec la loi du nombre, arrive à l'anarchie complète.

Le *Temps* voit dans la conduite de M. Gladstone la résolution d'amener la suppression de la Chambre des lords. Cette entreprise, dit le *Temps*, n'est pas plus audacieuse que l'application de la loi agraire en Irlande.

Informations

Paris, 4 mars

Le *Journal officiel* annonce que sont nommés ministres plénipotentiaires :

MM. de Tricou, au Japon; de Balloy, en Perse; Amelot du Chaillou, au Brésil; Devienne, à la Plata.

Sont nommés chargés d'affaires :

MM. Burdel, à Haïti; Lanen, en Colombie.

2. secrétaires d'ambassade : MM. Petit, à Rome; des Tournelles, à Tunis; Soubart, à Téhéran; Denaut, à Washington.

3. secrétaires d'ambassade : MM. de Lamanlière, à Bucharest; Blondel, à Madrid; Jarozinski, à Constantinople; de Boudy, à Pékin; Nabone, à Rome.

M. Boissy d'Anglas, ex ministre plénipotentiaire de France au Mexique, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Sont promus dans la cavalerie :

Colonel, M. Bourxul; lieutenants-colonels : MM. Verdun, Donop; chefs d'escadron : MM. Thomassin, de Chalender, Lécuyer.

Les collèges électoraux des départements de l'Ariège et de Tarn-et-Garonne sont convoqués pour le 26 mars, et celui de l'Inde, à une date indéterminée afin d'élire leurs sénateurs.

Les nouvelles données par le *Times* de la possibilité d'une intervention espagnole en Egypte, pour le compte de la France et de l'Angleterre, sont absolument inexacts. Il est possible que le gouvernement de Madrid désire se prêter à cette démonstration; mais aucun pourparler n'a été échangé dans ce sens entre les chancelleries.

MM. Tirard et Léon Say n'ont pas perdu tout espoir de reprendre les négociations avec le Foreign-Office, en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce avec l'Angleterre.

Toutefois, les négociations ne seront pas effectivement reprises avant le 15 mai prochain.

M. Paul Cambon, notre nouveau ministre résident à Tunis, va retourner à Lille pour y procéder à l'installation de son frère, en qualité de préfet du Nord. Il reviendra immédiatement après, à Paris, afin de prendre les instructions du ministre des affaires étrangères et conférer avec son prédécesseur, M. Roustan. C'est seulement vers le 20 mars courant, que le nouveau ministre résident s'embarquera à Marseille pour y gagner son poste.

Le *National* dit que l'amiral Jauréguiberry, consulté par le général Billot, a approuvé le projet du service militaire de trois ans et que conséquemment le projet du général Billot comprendra certainement cette disposition.

Hier, au ministère des affaires étrangères, la commission extra-parlementaire des documents diplomatiques a tenu une réunion sous la présidence de M. de Freycinet. Elle a décidé de confier à l'industrie privée l'impression des documents diplomatiques et les instructions des divers ambassadeurs. Ces documents, édités dans un format commode, seront mis à la disposition des jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique.

Le général de Galliffet a reçu mardi, au quartier général de Limoges, les autorités civiles et les officiers de la garnison.

Le maire, accompagné de ses adjoints, après avoir souhaité la bienvenue au nouveau commandant du 12^e corps, a très énergiquement protesté contre des bruits calomnieux répandus dans la ville et d'après lesquels l'administration municipale aurait adressé au préfet une lettre réclamant le changement du général de Galliffet. Le maire a ajouté que l'administration municipale n'avait pas d'autre désir que de conserver les excellents rapports qui avaient toujours existé entre la ville et le général Schmitz.

Le général de Galliffet a répondu qu'il n'avait accordé aucune attention ni aucune importance aux bruits dont il venait de parler, et que de son côté, il était aussi désireux que lui de maintenir la bonne intelligence et la mutuelle confiance existant entre l'administration municipale et l'autorité militaire.

Un banquet est offert par la Société nationale d'agriculture de France, dimanche 5 mars, à M. Chevreul, président de cette compagnie, en commémoration du cinquantième anniversaire de son élection.

M. le ministre de l'agriculture, président d'honneur de la Société, y assistera. M. Chevreul va, en outre, entrer dans sa 97^e année.

Il a été trente-quatre fois président ou vice-président de la Société d'agriculture qui, depuis sa fondation, en 1761, a compté trente-trois présidents seulement.

L'ATTENTAT DE WINDSOR

A la première nouvelle de l'événement, la même pensée était venue à tout le monde : l'auteur de l'attentat était et ne pouvait être qu'un Irlandais. Et chacun immédiatement se rattachait le crime avorté aux questions agraires qui, en ce moment même, passionnent et divisent le Parlement britannique. Cette hypothèse s'évanouit, car le criminel est né à Londres, sans doute d'origine écossaise. Il est heureux pour l'Irlande que ce ne soit pas un des siens qui ait commis cet acte; car on sait quelles réactions ne manquent pas de suivre de pareils attentats.

Il est de tradition en Angleterre qu'un insensé peut seul penser à conspirer contre la vie de la reine. Et, en fait, il s'est trouvé que ces assassins étaient des aliénés, pour la plupart. Une dépêche que nous avons reçue hier indique bien que cette tradition ne sera pas aujourd'hui rompue. Ce n'est pas le bague, mais un hôpital de fous qui attend Maclean.

Ceci dit, voici les renseignements circonstanciés qui nous parviennent au sujet de l'attentat.

Londres, 4 mars.

Maclean a tiré sur la reine à une distance de deux mètres, au moment où elle quittait la gare de Windsor pour se rendre au palais.

L'arme était un revolver à six coups, qui ne contenait que trois cartouches. Elle sortait d'une manufacture américaine et portait la marque bien connue de Colt.

Il faisait un temps froid et brumeux. La voiture dans laquelle était montée la reine était précédée de quatre piqueurs à cheval et escortée par derrière d'un détachement de 2^e life-guards.

Au moment où le cortège dépassait la grille de la gare, un homme mal vêtu s'approcha vivement et visa avec un revolver le fond de la calèche, où se trouvaient la reine Victoria et la princesse Béatrice. Le coup de feu partit et résonna dans toute la gare.

En un clin d'œil, la foule qui se trouvait là se précipita sur l'homme, qui roula dans la boue et fut foulé aux pieds par des hommes, des femmes et des gamins qui criaient : « Pendez-le à la grille ! Amenez-le à la rivière ! Noyez-le ! »

La balle est allée s'aplatir contre un mur voisin. Les chevaux excités par la détonation, étaient partis au galop, et le cocher qui les conduisait n'a pas cru devoir ralentir leur allure. Il a craint sans doute que l'homme au revolver n'eût des complices.

Pendant ce temps, la foule avait été écartée par des agents de police, qui délivrèrent l'homme terrassé et à moitié étouffé.

Le revolver qu'il tenait crispé entre ses mains lui fut arraché et l'assassin fut porté dans une voiture de place.

Arrivé au commissariat, on lui fit boire un grand verre de brandy pour lui faire reprendre ses sens, et on procéda immédiatement au premier interrogatoire. Il donna son nom, Roderick Maclean, et déclara être âgé de vingt-sept ans. Il donna comme motif de l'attentat qu'il venait de commettre le manque d'ouvrage et la faim, dont il souffrait depuis trois jours. « Je n'ai rien mangé depuis lundi, dit-il. J'ai envoyé une pétition à la reine; elle n'en a tenu aucun compte; j'ai volé un revolver pour me tuer, mais je ne voulais pas mourir seul. Il fallait qu'elle mourût aussi »

On n'ajouta qu'une foi médiocre à ce récit. Le revolver examiné. On remarqua que les trois canons non chargés avaient servi tout récemment. Dans la poche de l'assassin, on trouva un paquet de seize cartouches.

Le prisonnier vient d'ajouter que, sans la princesse Béatrice, il n'eût pas manqué son coup. En effet, celle-

ci fut la première à apercevoir l'homme au moment où il tira l'arme de la poche droite de son pantalon. Elle se jeta devant la reine et la couvrit aux trois quarts de son corps.

Maclean fut étonné. Il dut sauter vivement de côté pour mettre la reine dans la ligne de tir. Puis il pressa la détente et la balle siffla à l'oreille de John Brown, le domestique favori de la reine.

A ce moment, le commissaire de police Hayes saisit l'homme par le cou et roula avec lui par terre. Les élèves du collège d'Eton, situé près du palais, qui étaient en promenade, se ruèrent sur le groupe et voulurent lyncher l'assassin. L'un de ces jeunes gens lui asséna même un violent coup de parapluie sur la tête.

La première chose que fit la reine en rentrant fut de libeller la dépêche suivante à l'adresse du prince de Galles, à Londres :

La Reine

Windsor.

Au prince de Galles, Marlborough House.

Dans le cas où des bruits exagérés vous arriveraient, je vous télégraphie pour vous dire qu'au moment où je quittais la gare, un homme a fait feu sur ma voiture, mais heureusement personne n'a été blessé. Il a été immédiatement arrêté. Je ne m'en porte pas plus mal.

Le prince répondit aussitôt pour féliciter sa mère. C'était jour de réception chez la princesse, qui ne crut pas devoir changer rien aux préparatifs de la soirée. Il prit simplement la dépêche de sa mère et la colla contre la glace du grand salon rouge.

C'est ainsi que tous les membres du corps diplomatique et plusieurs étrangers de distinction apprirent l'événement.

Londres, 4 mars. — La police de Windsor a reçu l'avis qu'un individu, portant le nom de Roderick Maclean, est sorti récemment de l'asile d'aliénés de Wells, dans le comté de Somerset.

Ajoutons à tous ces détails que c'est la sixième ou septième fois depuis son avènement que la reine est l'objet d'une tentative sur sa personne.

D'abord, en 1838, deux hommes pénétrèrent au palais de Buckingham et au château de Windsor, pour l'assassiner.

Deux ans après, Sa Majesté essayait deux coups de pistolet, en rentrant de promenade avec le prince Albert. A la fin de 1840, on découvrit, caché sous un sofa du cabinet de toilette, un gamin de dix-sept ans, venu avec des projets régicides.

Un intervalle de dix ans s'écoula sans nouvel attentat; cette fois, c'est pendant une excursion qu'elle faisait avec trois de ses enfants que la reine est frappée à la tête à coups de bâton.

Enfin, la dernière tentative de meurtre eut lieu, le 28 février 1872, le lendemain du service d'actions de grâces pour la guérison du prince de Galles. Ce fut un nommé O'Connor, qui tira aussi un coup de pistolet sur la reine, mais sans l'atteindre.

Tous ces criminels ont été condamnés, non comme régicides, mais comme fous, et, par suite, enfermés à Bedlam.

Etranger

Allemagne

Berlin, 4 mars. — L'opinion des journaux allemands est que l'annexion de la Bosnie à l'Autriche serait regrettable.

L'empereur d'Allemagne va se rendre à Wiesbaden où il passera quelque temps.

Berlin, 4 mars. — La *Gazette nationale* raconte qu'on a trouvé dans le logement du banquier Frédéric Beckmann, à Göttingen, ses deux enfants, un petit garçon de cinq ans et une petite fille de sept ans, tués par des coups de revolver. Les parents avaient disparu. Vers midi on retrouva leurs corps à une demi-lieue de la ville. Les pertes d'argent auraient déterminé les époux Beckmann à tuer leurs enfants et à mettre fin à leur propre vie.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE ABEL & BERTHE

— A aucune cause, docteur... à aucune cause appréciable du moins... C'est venu à la suite d'une conversation avec Berthe... au sujet du passé...

— Chère madame, dit le médecin d'une voix émue, à quoi bon évoquer sous ce ciel de douloureux souvenirs? Imposez-vous le calme, je vous en conjure, si vous voulez assister plus tard au bonheur de mademoiselle votre fille...

— Docteur, murmura la malade, — je promets de vous obéir... autant que je pourrai... On n'est pas toujours matresse de soi...

LXVII

Madame Leroyer n'avait pas compris ce qu'Etienne mettait de son cœur dans ces mots : Si vous voulez assister plus tard au bonheur de mademoiselle votre fille... Mais Berthe en devina le véritable sens et devint pourpre, en baissant les yeux avec embarras.

— A coup sûr, — pensa le docteur, — la mère et la fille sont troublées... Et il répéta : Que se pa se-t-il ici ?

Les amoureux bien épris, personne ne l'ignore, sont prêts à toutes les inépuables, même les moins fondées, à tous les soupçons, même les plus absurdes.

Etienne devinant un mystère, eut aussitôt la tête à l'envers et se sentit à l'instant saisi d'une vague et jalouse inquiétude.

Berthe, d'accord avec Angèle lui cachait quelque chose...

Donc elle se défiait de lui...

Or, on ne se défie point de ceux qu'on aime. Donc elle ne l'aimait pas.

Rien de plus faux dans la situation, nous le savons, mais rien de plus logique en apparence.

Le jeune homme souffrait cruellement et n'osait questionner.

Dissimulant de son mieux ses angoisses il se leva et prit son chapeau qu'il avait posé sur un meuble.

— Vous partez, cher docteur? demanda la malade.

— Oui, madame.

— Qu'ordonnez-vous ?

— Pour l'après-midi la continuation du régime prescrit hier...

— Et pour la nuit ?

— Je reviendrai ce soir, et nous verrons...

Angèle et Berthe échangèrent un regard à la dérobée.

La visite du docteur, dérangeant tous leurs plans, ne pouvait évidemment avoir lieu...

Mais comment s'y prendra pour l'empêcher ? — Ce soir... répéta Berthe, vous comptez revenir ces soir ?

— Sans doute... répondit Etienne avec un peu d'amertume, à moins que vous n'y voyez quelque obstacle et que vous me trouviez importun.

— Important, vous ne pouvez pas l'être... et vous le savez bien... balbutia la jeune fille. Seulement je dois porter quelques petits ouvrages de broderie dans une maison pour laquelle je travaille depuis longtemps... et qui compte aujourd'hui sur moi... Je serai donc forcée de sortir... Vous comprenez cela, n'est-ce pas ? Je voudrais remettre... mais c'est impossible... J'ai promis...

Etienne Lériot sentit un pressentiment de mauvais augure lui serrer le cœur.

— Je comprends à merveille et c'est tout naturel... répliqua-t-il d'une voix qu'il s'efforçait en vain d'affermir, je serais gêné ce soir... je reviendrai demain...

Il salua la mère et la fille, et se retira silencieusement.

Ses doutes grandissaient, ses soupçons jaloux se matérialisaient en quelque sorte.

Sans hésiter il aurait donné un an de sa vie pour éclaircir ces ténèbres suspectes, pour savoir ce que Berthe lui cachait, mais la délicatesse de ses sentiments était trop exquise pour que la pensée lui vint seulement d'espionner celle qu'il aimait.

Lorsque la porte se fut refermée derrière lui, madame Leroyer dit à Berthe :

— J'ai eu bien peur pendant quelques secondes de te voir trahir malgré toi notre secret.

— Je veillais sur moi, mère chérie, mais mon trouble sautait aux yeux et le docteur a certainement deviné que je lui mentais.

— Mensonge nécessaire... mensonge indispensable... qui ne peut inquiéter ta conscience...

Berthe pensait : — Etienne était triste en partant... Ce n'est pas ma conscience qui souffre... c'est mon cœur...

La journée s'écoula, lente et pleine d'anxiété pour les deux pauvres femmes.

Elles attendaient avec une impatience mêlée d'angoisse le moment de se conformer aux instructions de René Moulin.

Enfin la nuit arriva.

Sept heures sonnèrent, puis la demie.

Le ciel était noir comme de l'encre, l'atmosphère lourde, le temps orageux.

Berthe attachée sur ses épais cheveux blonds un petit chapeau noir, s'enveloppa dans un châle de deuil et se tint prête à sortir.

A ce moment précis Théfer, l'inspecteur de la sûreté, quittait la voiture dans laquelle il était monté place Dauphine et se rendait à la porte de service de l'hôtel de la Tour-Vaudieu.

Cette porte s'ouvrit aussitôt.

Théfer en franchit le seuil et se dirigea vers la loge qui formait un élégant pavillon à gauche de l'entrée monumentale réservée pour les voitures.

(A suivre)

Autriche-Hongrie

Vienne, 5 mars. — Suivant une dépêche officielle, la colonne du général Czveits s'est emparée d'Ulok, le 27 février au matin.
La veille elle avait, après une marche pénible de six heures, atteint les hauteurs de Worinje Planina. Elle avait mis en fuite près du hameau de Paschinalivada, une centaine d'insurgés, et était arrivée dans l'après-midi à quatre kilomètres d'Ulok, trouvant les hauteurs occupées par des bandes nombreuses d'insurgés.
Il était urgent de s'emparer du point formant la clé de la position d'Ulok. Ce résultat fut atteint à sept heures et demie du soir.
L'ennemi, totalement défait, s'est enfui dans toutes les directions, en abandonnant un certain nombre de morts et en emportant un nombre plus considérable de morts et de blessés.

Les Autrichiens ont eu 8 morts et 16 blessés.
Le 27 au matin, on commença l'attaque d'Ulok. La dernière résistance fut brisée dans la localité même vers midi. Les insurgés furent en même temps chassés de la rive droite de la Narenta.

Un des principaux agitateurs, le Beg-Jazic, en fait une tentative contre le poste de gendarmerie d'Ulok, fut fait prisonnier et envoyé à Nevesigné.

Les insurgés, composés de chrétiens et de musulmans, étaient au nombre de 800 à 1,000.
La colonne Sekulich est partie pour nettoyer la partie supérieure de la vallée de la Narenta.

La conduite des troupes autrichiennes a été admirable.

Trieste, 3 mars. — Le plan d'attaque de l'armée autrichienne contre les insurgés paraît avoir décidément échoué, par la faute des commandants de colonnes, qui devaient opérer un mouvement convergent.

Les insurgés ont pu résister à des attaques qui se sont produites successivement, au lieu d'avoir lieu toutes ensemble, et les troupes impériales ont eu à essuyer des pertes relativement considérables.

Russie

Londres, 4 mars. — Une dépêche reçue aujourd'hui annonce que le général Panitchine a prononcé à Varsovie un discours violent contre l'Allemagne.

— On mande de Saint-Petersbourg au Times que le général Kobleff est passé à Gatchina, où il a eu une entrevue avec le czar.

Turquie

Constantinople, 4 mars. — M. Tissot a reçu une note de la Porte, demandant la suppression de la succursale de la poste française à Stamboul.

Espagne

Madrid, 4 mars. — Quatre cents fusils ont été découverts à Olot, en Catalogne; on croit qu'ils appartiennent aux carlistes.

Egypte

Le Caire, 3 mars. — Le bruit de divergences entre les chefs militaires est dénué de fondement.
Cependant des instances auraient été faites auprès d'Arabi-Bey, en vue d'amener le ministère égyptien à prendre des mesures plus radicales que celles qu'il avait prises jusqu'à présent.

La Gazette égyptienne, qui se publie à Alexandrie, a reçu un premier avertissement, en raison d'un article qui représentait le gouvernement égyptien et la Chambre comme étant à la merci de la soldatesque.

Ismaïlia, 3 mars. — La corvette Bacchante, ayant à son bord les princes Albert et Georges, fils du prince de Galles, est entrée hier matin dans le canal.

M. de Lesseps partira demain pour le Caire.

Londres, 4 mars. — Le Daily News déclare que le contrôle européen est indispensable à l'Egypte, il recommande un arrangement pareil à celui qui fut pris avec les banquiers de Galata et restreignant le nombre des Européens dans le contrôle des finances.

Le même journal annonce d'Alexandrie qu'une crise ministérielle est imminente en Egypte. On croit que Zeky-Pacha formera le nouveau cabinet; l'armée ne veut pas qu'Arabi-Bey soit maintenu au ministère.

Dans la crainte de nouvelles complications, la Chambre prolongera probablement la session jusque fin avril.

Un drame en mer

(20 VICTIMES)

On écrit de Plymouth, que le steamer Bahama, capitaine Astwood, appartenant à la « Québec steamship Company » parti de Porto-Rico le 4 février, a fait naufrage dans une tempête huit jours après.

Le navire embarquait de l'eau de toutes parts. Deux canots furent lancés à la mer.

Celui qui contenait le capitaine et 19 hommes d'équipage chavira immédiatement, et tous périrent.

Le second canot résista à la tempête pendant douze heures et fut enfin recueilli par le navire Glenmoray, de Glasgow, capitaine Dawson, qui arriva à New-York avec les naufragés, le 15 février.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 4 mars. — Conseil municipal. — Les conseillers municipaux ont reçu hier une lettre du maire les convoquant à une séance qui aura lieu le lundi, 13 mars, à 7 heures du soir.

Écrasé par un tramway. — Nous avons annoncé, il y a une quinzaine l'accident arrivé à M. Adam qui avait eu les jambes coupées par un train de tramways dans la rue de Roanne.

Le malheureux jeune homme a succombé ce matin à onze heures, aux suites de la double amputation qui avait dû être pratiquée.

AIN

Bourg. — Un suicide. — Ce matin, à 9 heures et demie, un douloureux événement a vivement impressionné les fidèles qui se trouvaient à ce moment dans l'église paroissiale de Bourg.

Un père de famille bien connu, M. Laurent, ancien maître d'hôtel et commissionnaire de Bourg à Lyon, s'est tiré un coup de revolver dans la bouche et a été tué sur le coup. Il s'est assis auprès des fonts baptismaux pour mettre son funeste projet à exécution. Il s'est servi d'un petit revolver dont un seul coup était chargé. La balle est restée dans la tête; à peine le crâne a-t-il été brisé, et très peu de sang sortait de la blessure.

On dit que la cause de ce suicide est la perte d'un héritage d'une tante sur lequel le malheureux Laurent avait compté, et qui lui a été frustré par un testament donnant la plus grande partie de cette fortune à des gens d'église.

Le corps, après l'enquête du commissaire de police, a été transporté au domicile de la malheureuse veuve, dont les larmes et le désespoir faisaient peine à voir. Le pauvre suicidé laisse trois enfants en bas-âge.

Nantua. — Mercredi dernier, des agents du contrôle de l'Etat, accompagnés de M. Dalhzy, ingénieur en chef de la Compagnie Mangini, ont constaté l'état des travaux du chemin de fer de Nantua-Bellegarde.

La construction de cette ligne, entièrement terminée, est prête pour la réception officielle, qui doit avoir lieu le 15 mars prochain.

L'essor que doit donner le Nantua-Bellegarde à l'industrie de nos montagnes, dit un journal de l'Ain, commence à se manifester d'une manière très sérieuse. Ainsi, l'exploitation des carrières de marbre, de pierres blanches, tendres et dures de Charix, qui avait dû cesser à cause des frais énormes que la Société, propriétaire, était obligée de supporter pour le transport par voitures de blocs énormes jusqu'à la gare de La Cluze, va reprendre avec la plus grande activité.

Déjà une nouvelle compagnie, qui vient de se former sous la dénomination de Société anonyme de la vallée de Saint-Germain-de-Joux, au capital de 2 millions de francs, s'occupe d'établir promptement des chantiers à Châtillon-de-Michaille, ainsi qu'à toutes les gares de Bellegarde à Nantua, où les blocs de leurs nombreuses et superbes carrières seront ébauchés ou taillés, pour être expédiés avec aisance et célérité à Bourg, Lyon, Paris, Genève et la Suisse romande.

D'autre part, il est fortement question de l'exploitation des mines de tourbe, de schiste, de marne, de pierres à chaux hydraulique et ciments, qui existent en si grande abondance dans notre pays.

Pont-de-Vaux, 4 mars. — Un enfant brûlé vif. — Un jeune enfant de cinq ans nommé Morel, vient de mourir après d'horribles souffrances. Laisse seul à la maison pendant que sa mère avait été faire une course, le pauvre bébé s'amusa à jouer avec des allumettes laissées à sa portée et mit le feu à ses vêtements effrayés des flammes qui l'entouraient, il s'enfuit dans la rue, le corps et le visage déjà si affreusement brûlés que les secours, qui lui furent portés immédiatement, furent inutiles pour lui sauver la vie.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLIARD, CONSEILLER

Audience du 4 mars 1882

Vol à Tarare

L'affaire que le jury a à examiner concerne trois accusés : Jean-François Nicolas, Jean-Baptiste Saunier, et la fille Chambion.

Dans la nuit du 20 au 21 octobre dernier un vol d'une somme de 712 fr. environ fut commis, à Tarare, dans l'épicerie dite des Travailleurs Réunis, située à l'angle de la rue Savoie et de la Grand Rue. Les magasins avaient été fermés, ce soir-là, à dix heures et demie environ, après le départ de tous les employés. Aucune surveillance de nuit n'était organisée dans cet établissement.

Les malfaiteurs qui connaissaient sans doute cette particularité, s'introduisirent d'abord dans la cave, en forçant les barreaux d'un soupirail donnant sur la rue Savoie, à l'aide d'un brancard de voiture trouvé le lendemain sur la voie publique, puis dans les magasins, en passant par l'escalier qui les met en communication directe avec le sous-sol.

Deux comptoirs, placés dans le premier magasin, ouvrant sur la Grand Rue, furent forcés avec un ciseau et un couteau trouvés sur les lieux. L'un d'eux contenait une somme de douze francs en petite monnaie; l'autre, environ sept cents francs, en pièces de vingt francs, de cinq francs et de deux francs.

Les deux autres magasins qui font suite au premier, mais qui donnent sur la rue Savoie, furent ensuite visités et bouleversés par les voleurs qui, pour faciliter leurs recherches, avaient employé une bougie que l'on a retrouvée sur les lieux. Le coffre-fort, contenant une somme importante et placé dans l'une de ces deux pièces, échappa cependant à leurs investigations, sans doute parce qu'il est en partie dissimulé dans la muraille, à laquelle des crampons de fer le retiennent fortement.

La police soupçonna dès le premier jour, pour être les auteurs de ce vol, les nommés Nicolas et Saunier, tous deux repris de justice et ayant à Tarare la plus mauvaise réputation.

L'enquête ne tarda pas à établir leur présence à Tarare, dans la nuit du 20 au 21 octobre.

Nicolas, arrêté le premier à Chalon-sur-Saône, se renferma, pendant tout le cours de l'instruction, malgré les charges accablantes qui pesaient sur lui, dans un système absolu de dénégations; il fut cependant obligé de modifier cette attitude lorsque, à toutes ces charges, vinrent s'ajouter les aveux spontanés de Saunier, arrêté quelques jours plus tard, à Tarare.

Quant à la fille Chambion, sa complicité a paru établie par la déclaration formelle de Nicolas qui, dès le premier jour, lui a fait connaître l'origine de l'argent qu'il se proposait de dépenser avec elle. Le témoin Régat vient, en outre, attester que cette fille a eu entre les mains une partie de la somme volée.

Saunier et Nicolas s'accusent réciproquement d'avoir eu l'idée du crime. Quoiqu'il en soit, l'un et l'autre y ont participé de la manière la plus directe et en ont ensuite partagé également le bénéfice.

Les renseignements recueillis sur leur compte font connaître qu'ils ne se livrent habituellement à aucun

travail et qu'ils ne vivent que d'expédients. Nicolas a subi une condamnation; Saunier a été sept fois condamné.

M. Baudoin, avocat général, soutient l'accusation.

M. d'Armancourt, Crélinon et Huguet, présentent successivement la défense.

Le jury rapporte un verdict affirmatif en ce qui concerne Saunier et Nicolas, négatif à l'égard de la fille Chambion.

Seul, Nicolas bénéficie des circonstances atténuantes.

La cour, en conséquence, acquitte la fille Chambion, condamne Saunier à 6 ans de travaux forcés et Nicolas à 5 ans de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche, 5 mars, 64^e jour de l'année. Soleil: lever, 6 h. 37; coucher 5 h. 48. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1871) : Licencement des mobilisés.

Les vins de France à l'étranger :

La direction générale des douanes donne les renseignements ci-après, sur les droits d'entrée de nos vins français dans les pays étrangers.

	fr. c.	
Angleterre.....	27 51	Pectolitre.
Allemagne.....	20 »	les 100 kil.
Autriche.....	20 »	—
Belgique.....	23 »	Pectolitre.
Espagne mousseux....	108 »	—
Espagne autres.....	54 »	—
Grèce.....	28 12	—
Norvège.....	23 »	—
Pays-Bas.....	42 40	—
Portugal.....	31 20	—
Russie.....	56 16	—
en bout. m.....	4 »	la bouteille.
Etats-Unis.....	53 74	les 100 kil.
en bout. m.....	2 60	la bouteille.

A la suite d'un violent article paru dans le Réveil lyonnais, M. Peyrouton, rédacteur du Progrès, avait envoyé ses témoins à M. Cournet, rédacteur en chef du Réveil.

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier matin, près de Genève. Le combat a duré vingt-cinq minutes. M. Peyrouton a été touché trois fois au bras droit; aucune de ces blessures n'offre de gravité.

Les témoins étaient pour M. Peyrouton, MM. Delaroche et Mengin.

Pour M. Cournet, MM. Marc Guyaz et H. Albert.

Un bien triste accident est arrivé hier matin, dans l'usine de M. Poyet, fabricant de produits chimiques, impasse Geriard, 4.

Le nommé François Kramer, âgé de 39 ans, chauffeur, s'étant appuyé imprudemment sur une courroie servant à donner le mouvement à une machine, a été entraîné par l'arbre de transmission.

Après avoir tourné deux fois autour de la barre de fer, ce malheureux est tombé, tout sanglant, sur le sol.

Des camarades l'ont relevé aussitôt et l'ont transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'état de Kramer est désespéré: il a le corps couvert de nombreuses contusions, et son bras droit est affreusement mutilé. L'amputation, jugée nécessaire, a été faite sur le champ.

Le pauvre ouvrier est marié et père de deux enfants en bas-âge. Pour comble de malheur, sa femme est infirme.

Hier matin, à 6 heures, un individu âgé d'environ 40 ans, a essayé de se suicider, en se précipitant dans le Rhône du haut du pont de l'Hôtel-Dieu.

Il avait déjà franchi la balustrade, lorsqu'un passant, M. André Boujon, demeurant rue Mazenod, se précipita sur lui et fut assez heureux pour le retenir par ses vêtements, au moment où il se lançait dans le vide.

Cet homme conduit au commissariat de police a refusé de donner son nom et d'indiquer les motifs qui l'avaient poussé à sa fatale résolution. Il ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales.

La nuit dernière, à 4 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le magasin d'épicerie, tenu par M. Lenoir, rue Mercière, 72.

Le feu a pris, on ne sait comment, près du compteur à gaz, et s'est rapidement communiqué à la devanture, qui, en quelques minutes était toute en flammes.

L'alarme fut donnée par un voisin, M. Jaillot, boulanger, qui s'empressa de réveiller les divers locataires de la maison, et de prévenir les pompiers du poste du Mont-de-Piété. On dut enfoncer les portes du magasin, pour agir efficacement, et après une demi-heure de travail, tout danger était écarté.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élevèrent à un millier de francs environ.

Un jeune enfant de trois ans, Camille Michaud, demeurant rue Pierre-Coraille, 7, jouait sur le seuil de la porte du domicile de ses parents, lorsqu'il a été grièvement mordu à la figure par un chien appartenant au sieur Chavancy, matelassier.

L'animal a été soumis à la visite de M. Lagarrigue, vétérinaire inspecteur de la ville, qui n'a

reconnu aucun symptôme de rage. Procès-verbal a été dressé contre le propriétaire de la dangereuse bête.

Deux individus qui étaient dans un état d'ivresse fort prononcé, se sont présentés hier, à minuit, au poste des gardiens de la paix du cours Charlemagne et ont déclaré qu'en passant devant l'église Sainte-Blandine, ils avaient été attaqués par quatre individus, parmi lesquels se trouvait un soldat d'artillerie. D'après les plaignants, ces quatre individus les auraient roués de coups.

Quoiqu'ils n'aient pu donner le moindre renseignement sur leurs prétendus agresseurs, les gardiens de la paix s'empressèrent de faire les recherches nécessaires et ne trouvèrent rien qui put faire croire à la vérité de leurs assertions.

Il est probable que nos individus, nommés Basnach et Tienne, ont voulu s'égayer, après boire, aux dépens des agents, mais il pourrait bien se faire qu'ils soient traduits en police correctionnelle pour fausses déclarations.

Rirait bien qui rirait le dernier.

Le commissaire de police du quartier des Broteaux a fait arrêter, hier, les nommés Venet et Chapuis qui venaient d'escroquer à un naïf paysan une somme de 430 fr. en le faisant jouer au jeu des trois cartes. Ces deux bonneteurs, qui n'en sont pas à leur coup d'essai, ont été écroués à la disposition du procureur de la République.

Les vols du jour:

Hier, dans la soirée, en rentrant à son domicile, le sieur Brosse, ouvrier teinturier, âgé de soixante-cinq ans, a constaté que la porte de sa chambre avait été enfoncée. Les voleurs avaient aussi fracturé un petit bureau dans lequel étaient placés un sac en toile grise contenant 100 fr. en écus, une boîte renfermant 85 fr. Il va sans dire que toutes ces sommes ont été enlevées.

La police a immédiatement ouvert une enquête pour arriver à découvrir les auteurs de cette soustraction.

Le sieur Merloz, garçon de café, est venu se plaindre, hier, au bureau de police du quartier Saint-Pothin, qu'il lui avait été volé dans sa chambre pour une valeur de 340 fr. de linge qui était étendu dans le grenier de la maison qu'il habite.

Des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré, pendant la nuit, dans le bureau de M. Faivre, fabricant d'eaux gazeuses, quai Pierre-Scize, 38, en fracturant une croisée et ont soustrait une somme de 600 fr. en or et deux billets de banque de 50 fr.

Plainte a été déposée au bureau de police.

AVIS AUX MILITAIRES BLESSÉS

La pétition en faveur des militaires blessés se signe tous les jours chez Mme rue Messéant, buvette Stella, en face de la Trésorerie, rue Stella, à Lyon.

LES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Les sous-officiers en retraite proportionnelle. Sont convoqués à une réunion qui aura lieu lundi 6 mars courant, à huit heures du soir, Brasserie de la Bourse, rue de la Bourse, 43, pour s'entendre en ce qui concerne l'augmentation des retraites et signer une pétition.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 4 mars, 4 heures 30 soir.

Température : De fortes pluies sont tombées hier sur presque toute la France: Charleville, 7 mm; Lorient 17 mm; Bordeaux, 22 mm, et des orages violents ont eu lieu dans le Sud-Ouest. A Rochefort (grêle et 85 mm. d'eau). Ces pluies ont atteint nos régions pendant la nuit dernière. A Lyon, elles ont commencé vers 3 heures du matin; à ce moment, le baromètre, après une baisse de 12 mm. (minimum 746), commença à remonter, à 7 h du matin; on a recueilli 13 mm. d'eau à St-Genis et au Parc, et 18 mm. au Mont-Verdun. D'ailleurs, la neige couvre le sommet des monts du Lyonnais.

Temps probable : encore quelques averses, puis temps assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 mars.

La séance d'aujourd'hui qui se termine par une hausse générale et accentuée de tous les fonds publics, met le sceau aux heureux effets de la liquidation.

En effet, tous les cours inscrits aujourd'hui à la cote sont équivalents à ceux sur lesquels se sont faits les règlements de fin janvier.

Nous mettons, bien entendu, hors de cause le 5 0/0 qui a gagné depuis lors 1,75. Mais tous les autres groupes de la cote — Chemins de fer et Sociétés industrielles surtout — ont traversé le mois de février sans avoir été entamés autrement que d'une manière très passagère.

C'était une opinion très nette chez nous et que nous avons exprimée dès la liquidation de quinzaine qu'il en serait ainsi, et nous croyons l'avoir exprimée au courant de ces notes quotidiennes.

Le 5 0/0, qui s'était arrêté hier à 116,45, après avoir touché 116,60, s'est avancé à 116,75 et y reste.

Les actions de Chemins de fer sont en hausse nouvelle: le Lyon à 1725, le Nord à 2130; le Suez finit à 2445.

Enregistrons les plus-values des Sociétés de Crédit et notamment du Crédit de France, sur lequel nos prévisions se réalisent de plus en plus.

SPECTACLES DU 5 MARS

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui dimanche, le « Prophète ».

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui dimanche, matinée, à 1 h. 1/2 : « Divorce ». Le soir, à 7 h. 1/2 : Le « Petit Jacques ».

Salle Molière
49-51, rue Pierre-Corneille.
Rideau à 7 h.
La « Closerie des Genêts », drame populaire en 5 actes et 7 tableaux, de M. Frédéric Soulié.
Entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents.

Théâtre Delille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères
Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.
Tous les samedi, à minuit, Bal masqué.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.
Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

BOURSE DE LYON

Du 4 mars 1882

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0	83 50	Gaz de Lyon	91 75
3 0/0 amortissable	84 60	Gaz de la Guilloière	400
4 1/2	116 75	Mines de la Loire	391
5 0/0 français	116 75	Montrambert	37 60
Italien	11 40	St-Etienne	11 40
Autrichien 4 0/0	11 40	Rive-de-Gier	11 40
Russe 5 0/0	26 1/4	Société lyonnaise	11 40
Espagne 3 0/0	26 1/4	Bateaux-Omnibus	11 40
Debté Egvpt. unifiée	610	Baux	11 40
Actions	902 50	Abattoirs	11 40
Crédit mob. Espag.	610	Warreries L. et Rhodac	11 40
Crédit Lyonnais	902 50	Croix-Rouge	11 40
Union générale	610	Obbligations	11 40
B. Lyon et Loire	610	Ville-de-Lyon	91 75
B. Hypothéc. Franç.	610	Ville-de-Paris 1869	400
Soc. foncière Lyonn.	610	Ville-de-Paris 1871	391
Banque Ottomane	713 50	Lombardes-anciennes	11 40
Paris-Lyon-Médit.	653	Lombardes-nouvelles	11 40
Che. Autrichiens	653	Loire	11 40
Lombard-Vénitien	278 55	Saint-Etienne	11 40
Saragosse	625	Rhône-et-Loire 4 0/0	11 40
Nord-Espagne	595	Paris-Lyon-Médit.	372
Suz.	2440	1868	374 50

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie **Bertrand**, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine

et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagliano seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

Les Grands Magasins de Nouveautés

A LA

VILLE DE LYON

en prévision de l'ajournement du traité de commerce avec l'Angleterre ont, depuis longtemps déjà, traité d'IMPORTANTES AFFAIRES dans tous les TISSUS ANGLAIS qu'ils mettent en vente à des PRIX SURPRENANTS de bon marché.

Les Capitaux considérables dont dispose cette Maison, hors de toute concurrence, lui permettent d'agir plutôt COMME BANQUE, qui fait seulement valoir des Capitaux, que comme MAGASINS DE NOUVEAUTÉS.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS profite en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	"	à 18 mois.
3 0/0	"	à 1 an.
2 1/2 0/0	"	à 6 mois.
2 0/0	"	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

EAUX-BONNES — Eau minérale naturelle
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthise rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIQUES
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTES FORCÉES

Le sept mars, à onze heures du matin, place de l'Helvétie, vente de : tables, comptoir, glaces, garde-robe, chaises, fourneau, vaisselle et batterie de cuisine.

Les mêmes jour, heure et place vente de : forge, soufflets, étaux, perçages, enclumes, outils divers, fer brut, bureau.

Les mêmes jour et heure, place des Hospices, vente de : banque, balances, machine à coudre, table, placard, chaises, rayonnage, etc.

Les mêmes jour, heure et place, vente de : table, commode, bureau, pendule, fourneau, perçage, étaux, enclumes, alambic, feuille plomb, coffre, fer brut, outils divers.

Les mêmes jour et heure, place Kléber, vente de : comptoir, fourneau, placard, horloge, tabourets, liqueurs diverses en bouteilles, vaisselle et batterie de cuisine.

Les mêmes jour, heure et place, vente de : étaux, enclumes, perçages, forge, soufflets, roulettes pour lits, charrette à deux roues, fer brut, outils divers, etc.

Les mêmes jour et heure, place Saint-Pothin, vente de : tables, chaises, bois à brûler, charbons, mécanique, hectolitre à mesurer, paquets de bois, etc.

Les mêmes jour et heure, rue Duquesne, vente de : buffet, table, horloge, glace, table de nuit, bureau, guéridon, secrétaire, tonneaux, vin rouge, charrette, poulains, cheval, bascule, etc.

Etude de M. LAPORTE, huissier à Lyon, rue Centrale, 45

Le lundi six mars 1882, à onze heures du matin, sur la place des Hospices à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant, divers objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, fourneau, quantité de tonneaux en bon état, bureau, bascule, trois mille kilogrammes de charbon, etc.

MÊME ÉTUDE

Le lundi six mars 1882, à onze heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant, divers objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, une machine Howe, etc.

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon, et pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60. — Pharmacie moderne à St-Etienne; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »
Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

A LA

VILLE DE LYON

AUJOURD'HUI DIMANCHE

Exposition colossale et spéciale d'étoffes pour ameublements dans tous les styles et tous les prix.

DEMAIN LUNDI MISE EN VENTE

Cette Exposition édifiera une fois de plus le public lyonnais sur la puissance incomparable de cette maison unique dont les assortiments sont dix fois plus considérables que ceux de n'importe quel autre magasin.

La nouvelle transformation qui se prépare sans relâche par les grands magasins A LA VILLE DE LYON, et qui triplera leur importance suffira pour réduire au silence ceux qui avaient tant d'intérêt à les voir disparaître.

Lyon, rue et place de la République

AUX DEUX PASSAGES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

EXPOSITION SPÉCIALE D'ARTICLES POUR

AMEUBLEMENTS

Etoffes imprimées dans tous les genres, Soieries unies et façonnées, de tous styles, Tapisseries anciennes et modernes, Tissus végétaux, Rideaux encadrés, Sièges et tentures, Nattes de Chine, Foyers, Carpettes, etc. etc.

Cette exposition comprend dans ces articles toutes les nouveautés pour la saison prochaine, disposées par catégories dans chacune de nos vitrines.

Les dessins sur tissus de soie et étoffes imprimées, dont la plupart se reproduisent sur pers peints, sont notre propriété exclusive. Des collections de ces articles sont à la disposition des clients qui nous en feront la demande.

DEMAIN LUNDI 6 MARS

CONTINUATION DE L'EXPOSITION ET MISE EN VENTE